



## Indivision d'un chemin pour accès à des terrains constructibles

Par **floclano**, le **29/05/2013** à **23:05**

bonjour,

nous sommes 5 propriétaires en indivision d'un chemin d'accès à 5 terrains respectifs; 2 sont construits à ce jour dont le mien et je viens d'apprendre qu'il va y avoir un 6 ème terrain ( 2 vont être couplés en superficie et redivisés en 3 ) ; comment le nouveau propriétaire du terrain va intégrer l'indivision sur le chemin? nouvel acte notarié obligatoire? et sa participation financière : serai-je dédommagée puisque j'ai payé une part du chemin quand j'ai acheté le terrain ?

merci beaucoup pour vos réponses !  
cordialement

Par **Lag0**, le **30/05/2013** à **07:13**

Bonjour,  
Le vendeur ne peut vendre que ce qu'il possède.  
Il ne vendra donc que sa part d'indivision du chemin.  
Votre part ne sera donc pas impactée.